



A l'attention de la DRH du Groupe La Poste

Nos organisations syndicales CGT, SUD et UNSA vous interpellent sur les points suivants :

Lors des dernières négociations annuelles obligatoires portant notamment sur les revalorisations salariales des personnels salariés et CS de La Poste, les représentants de La Poste s'étaient engagés à ouvrir de manière anticipée les négociations salariales portant sur l'année 2020.

A ce jour, alors que le dernier quadrimestre est entamé, nous restons sans nouvelle de La Poste concernant de futures rencontres sur le sujet, alors que comme vous le savez, les négociations s'étalent chaque année sur plusieurs mois afin d'arriver à leur terme.

Les préoccupations de pouvoir d'achat et salariales sont pourtant bien réelles pour de nombreux personnels tous statuts et fonctions confondus.

Aussi, nous demandons l'ouverture de négociations sans tarder et cela dès le début octobre sur la question des salaires à La Poste et au-delà sur l'ensemble des filiales du Groupe La Poste.

D'autre part, il s'avère également urgent au regard des conflits locaux qui se succèdent comme des interpellations régulières de nos organisations syndicales que la souffrance au travail soit traitée de manière à mener de réelles actions concrètes pour annihiler tous les risques psycho-sociaux émergents dans de nombreux services, directions et entreprises du Groupe.

Les organisations de travail et plus singulièrement à la distribution avec la mise en place de la coupure méridienne et des d'îlots effective ou programmée en sont les principales origines et donc doivent être sans tarder revues et négociées avec les personnels et leurs organisations syndicales.

Que ce soit sur ce métier comme bien d'autres, ces organisations de travail revues à un rythme effréné nient la réalité du travail à effectuer. Les surcharges de travail qui en découlent développent un mal-être au travail et toutes les catégories de personnels sont concernées.

La Poste ne peut continuer à se retrancher en outre derrière des outils de dimensionnement de l'activité pour imposer des organisations de travail portant atteinte à l'intégrité physique et mentale de ses personnels.

En conséquence, nous demandons, comme première mesure d'urgence qu'un moratoire soit appliqué sur la mise en place des réorganisations.

D'autre part, que ce soit dans le cadre de l'amélioration des missions de services publics qui nous sont confiées, du maintien et du développement de nos activités comme de réels engagements du Groupe en termes de responsabilités sociales et environnementales, la présence postale et territoriale est un vrai enjeu qui ne peut se discuter sans recueillir l'avis et les propositions des organisations syndicales.

La CGT-FAPT, SUD-PTT et UNSA Poste vous alertent donc sur les risques humains, sociétaux et économiques déclinant des décisions prises par La Poste depuis des mois et années. Nous demandons à être reçus sans tarder dans le souci de trouver les réponses adaptées et nécessaires dans l'intérêt des Postiers et salariés du Groupe et des usagers.

Le 27 Septembre 2019

Pour la CGT FAPT

Valérie MANNEVY

Pour SUD PTT

Eddy TALBOT

Pour l'UNSA Postes

Luc GIRODIN